

Mon logement est reconnu inhabitable à cause de l'insalubrité. Ai-je droit à une Allocation de Déménagement et Loyer (ADeL) ?

Mise à jour : Mardi 13 février 2024

Région wallonne

Oui, sous certaines conditions.

Si votre logement est **reconnu insalubre, surpeuplé ou inadapté**, il est possible d'obtenir une Allocation de Déménagement et Loyer (ADeL) en Région wallonne.

Il y a cependant d'**autres conditions à respecter**, notamment :

- vous devez avoir au moins **18 ans**;
- le **nouveau logement** doit être **salubre** (ou adapté si vous quittez un logement inadapté);
- vos **revenus** ne peuvent **pas dépasser** (montants indexés au 1er janvier 2024) : **17 000 EUR** (ou **23 200 EUR** pour tout le ménage si vous êtes cohabitant).
Vous pouvez ajouter 3 200 EUR par enfant à charge ou personne handicapée dans votre ménage;
- vous ne pouvez **pas être propriétaire** ou usufruitier **d'un logement** entier, sauf si ce logement est lui-même insalubre (non améliorable ou inhabitable) ou inadapté.

Votre logement est inhabitable ou surpeuplé si :

- votre logement est reconnu inhabitable par un arrêté du Bourgmestre ou par le Gouvernement wallon;
- votre logement est reconnu surpeuplé par un arrêté du Bourgmestre (règles régionales en matière de surpeuplement);
- votre logement que vous occupez depuis au moins 1 an est considéré par les délégués du Département du Logement comme inhabitable ou comme surpeuplé.

Votre logement est inadapté si :

- le délégué du Département du Logement (du SPW) estime, après visite, que votre logement est inadapté aux personnes handicapées faisant partie de votre ménage. Vous devez occuper votre logement depuis au moins 1 an.

Pour plus d'informations sur les autres conditions, veuillez consulter le site du [SPW](#).

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

[Arrêté du Gouvernement wallon du 21 janvier 1999 relatif à l'octroi d'allocations de déménagement, de loyer et d'installation.](#)

Les documents types

Aucun document type lié.

